

Cadastre solaire : découvrez le potentiel de votre toiture !

Le cadastre solaire est une application gratuite proposée par la Métropole Européenne de Lille (MEL) qui permet de découvrir le potentiel solaire de votre toiture.

Le cadastre solaire numérique permet de simuler la capacité d'une toiture à pouvoir produire de l'énergie solaire, qui pourra être transformée en électricité (par des panneaux photovoltaïques) ou en chaleur (par des panneaux thermiques).

Le cadastre solaire prend en compte les effets d'ombres portées (immeubles, arbres, cheminées ...), ainsi que l'orientation et l'inclinaison des toitures.

Les propriétaires peuvent ainsi identifier, grâce à un simple code couleur, si leur toiture est propice à l'installation de **panneaux solaires**.

Le résultat obtenu grâce au cadastre solaire est **une première approche pour vérifier si votre toiture est une bonne candidate pour la pose de panneaux solaires**.

Une fois le rapport généré par le cadastre solaire métropolitain, vous aurez entre vos mains les éléments vous permettant de décider de la pertinence de cette solution de production d'énergie.

L'étape suivante consistera, pour vous, à **vérifier la rentabilité et la faisabilité du projet**, au regard des règles d'urbanisme et des capacités techniques de votre toiture à supporter le poids des panneaux...

Afin d'enclencher cette nouvelle étape dans les meilleures conditions, **la MEL et son service public pour l'amélioration de l'habitat, AMELIO | Maison de l'Habitat Durable vous proposent un conseil gratuit**. Un conseil spécialisé Energie Solaire est proposé en partenariat avec l'association Solaire en Nord.

Avant de signer le moindre devis, prenez contact avec nos conseillers, selon votre niveau de questionnement :

1. Besoin d'un premier niveau de conseils ou d'informations générales sur l'installation de panneaux solaires ?

Prenez rendez-vous avec nos conseillers auprès de la Maison de l'Habitat Durable : //www.lillemetropole.fr/votre-quotidien/vivre-la-mel/logement/maisonhabitatdurable@lillemetropole.fr ou [maisonhabitatdurable@lillemetropole.fr](mailto://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien/vivre-la-mel/logement/maisonhabitatdurable@lillemetropole.fr)

2. Votre projet s'inscrit dans une réflexion plus globale de rénovation énergétique de votre logement ?

Vous vous interrogez sur les aides financières mobilisables ?

Contactez Arnaud WILLIART, conseiller France Rénov' du territoire Couronne Nord au **03 62 53 25 17** ou [eiemarquette@adilnpdc.fr](mailto://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien/vivre-la-mel/logement/maisonhabitatdurable@lillemetropole.fr) (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h)

3. Votre projet nécessite des évaluations technique et financière précises ?

Faites appel à un professionnel labellisé RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) (lien : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>), qui viendra chez vous vérifier la faisabilité et les conditions à réunir pour mettre en œuvre votre projet.

Une fois son évaluation en votre possession, si vous souhaitez un avis neutre et indépendant, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec nos conseillers (cf. contacts 1 et 2) avant de signer le moindre devis.

Ne signez jamais de devis avant d'avoir eu confirmation de l'obtention des aides mobilisées pour financer le projet.

4. Votre question concerne l'outil cadastre solaire et les énergies renouvelables sur le territoire de la MEL ?

Contactez nos services :

5. Votre question concerne un problème technique lié à l'application ?

Décrivez le problème constaté par mail : [en indiquant « cadastre solaire » dans l'objet de votre courriel.](http://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien/vivre-la-mel/logement/contactmelmap@lillemetropole.fr)

En savoir plus

Rendez-vous sur le site de la Maison de l'Habitat Durable pour en savoir plus à propos du cadastre solaire et de l'énergie solaire : <https://maisonhabitatdurable-lillemetropole.fr/cadastre-solaire>

Les données fournies par l'application Cadastre Solaire sont purement informatives. Elles n'engagent pas la Métropole Européenne de Lille (MEL).

La MEL ne réalise ni ne cautionne aucune démarche commerciale ni aucun démarchage à domicile proposant l'installation de panneaux solaires. Elle ne recommande jamais d'entreprise.

Vous êtes victime d'une arnaque ou d'un démarchage abusif ? Signalez-le sur <https://signal.conso.gouv.fr>

[Accéder au cadastre solaire numérique de la MEL](#)

rgba(255,255,255,1)

Lire aussi

[Économies d'énergie et énergies renouvelables : les aides municipales](#)
[Site de la Métropole Européenne de Lille](#)

Publié le 02 juin 2022